Les conseils généraux

M. Thévenet demande d'interrompre aujourd'hui la discussion des sucres pour discuter la proposition tendant à augmenter le nombre des conseillers généraux.

M. Méline combat la proposition de M. Thévenet qui est adoptée par 313 voix contre 221 sur 534 votants.

Les céréales

Un membre de la droite demande à mettre à l'ordre du jour, immédiatement après la discussion des sucres, la proposition relative au relèvement des droits des céréales. (Vive protestations à gauche.)

M. Méline demande d'ajourner la fixation jusqu'à ce que la commission ait délibéré.

La date de la fixation est ajournée.

La séance est levée, séance jeudi.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 15 juin 1886

Présidence de M. Le Royer

Ouverture à 3 h. 1/2.

M. Le Royer annonce que le sort a désigné la Haute-Garonne pour élire un sénateur en remplacement de M. Laurent Pichat, inamovible, décédé.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les sociétés de secours mutuels.

M. Maze, sur l'article 10, demande que les statuts puissent prévoir qu'il sera établi entre les sociétés dont les statuts ont été homologués un concert ayant pour objet l'étude et la défense de leurs intérêts.

Le Sénat, dit l'orateur, a refusé cette liberté aux sociétés libres, mais il ne peut pas la refuser aux sociétés homologuées. La commission permet les unions aux sociétés homologuées, mais pour des buts trop restreints. Elle donne cette autorisation : 1° pour l'organisation des secours en cas de maladie, donnés à leurs membres participants momentanément éloignés de la circonscription de la société ; 2° pour l'admission des membres participants qui ont quitté leur domicile sans esprit de retour ; 3° pour le règlement de leurs pensions viagères de retraite.

Ce sont là des cas trop restreints et vous avez de telles garanties avec les sociétés approuvées, qu'il est impossible de leur refuser le droit que je demande pour elles.

M. Léon Say, rapporteur, déclare que la commission maintient sa rédaction et repousse l'amendement de M. Maze. Elle a pensé qu'il serait mauvais de former des comités qui absorberaient l'individualité de chaque société.

M. Bernard expose que l'amendement de M. Maze, comme celui qu'il avait présenté lorsqu'il s'agissait des sociétés libres, ne tend à rien moins qu'à faire une véritable loi sur les associations. Mais il ne s'agit pas de cela en ce moment. M. Maze veut faire des associations d'associations ; c'est ce que nous voulons empêcher, parce que sous le couvert de la mutualité, on pourrait faire des unions de toutes sortes de sociétés.

L'orateur pense que le Sénat adoptera le texte proposé par la commission, qui constitue un progrès sérieux, et il ne verrait pas d'inconvénient à l'appliquer aux sociétés libres.

M. Maze accepte avec empressement l'offre du sous-secrétaire d'Etat et propose un amendement ayant pour but d'étendre les dispositions de l'article 10 à toutes les sociétés de secours mutuels sans distinction.

M. Léon Say, rapporteur, accepte l'amendement sous réserve de la place à donner à l'article dans le projet.

L'article 10 est renvoyé à la commission.

M. Denormandie, au nom de la commission, présente une nouvelle rédaction des articles 4 et 5 qui avaient été renvoyés à la commission. La commission propose de dire que les sociétés libres ne pourront recevoir ni dons ni legs mobiliers ou immobiliers, ni acquérir d'immeubles à peine de nullité.

M. Lacombe combat cette nouvelle rédaction qui, suivant lui, est en désaccord avec les règles de notre législation. Il pense, dans tous les cas, que le Sénat ne peut pas statuer sur une question aussi grave sans qu'on ait pu l'étudier.

M. Denormandie pense qu'il n'y a rien dans cette disposition qui soit contraire aux règles de notre droit.

M. Paris attaque la rédaction de la commission.

M. Batbie demande ce que deviendront les biens qui auraient été donnés.

M. Denormandie répond que si les intéressés ne réclament pas, les biens deviendront la propriété du Domaine.

M. Paris. — Alors c'est une confiscation.

M. de Gavardie combat également l'intervention du ministère public dans une affaire où il n'y a ni crime, ni délit, ni simple contravention.

L'ensemble du nouvel article 5 est adopté : il prendra le n° 4. L'article 6 prendra le n° 5.

La nouvelle rédaction de l'article 5, après la substitution du mot « administrateur » au mot « curateur » et après le rejet des amendements de M. de Gavardie, est adoptée.

La séance est levée.

NOUVELLES MILITAIRES

Appel des réservistes des classes 1877 et 1879. — On sait que les réservistes des classes 1877 et 1879 sont appelés à faire en 1886 une période de vingt-huit jours. Voici les dates des appels :

1° Sont appelés en une seule série dans tous les corps d'armée du mercredi 25 août au mardi 21 septembre inclusivement : les réservistes de l'infanterie de ligne, des zouaves, des tirailleurs, des chasseurs à pied, des sapeurs-pompiers, du génie (sapeurs-conducteurs exceptés), des bataillons d'artillerie de forteresse ;

Les réservistes des compagnies d'ouvriers militaires de chemins de fer du génie employés sur les réseaux des voies ferrées sont également appelés du 25 août au 21 septembre, mais par ordres individuels ;

2° Sont appelés en une seule série du vendredi 1er au jeudi 28 octobre, les réservistes de la cavalerie ;

3° Sont appelés en deux séries ainsi qu'il suit : les réservistes des régiments d'artillerie, des régiments d'artillerie pontonniers, et ceux appartenant aux compagnies de sapeurs conducteurs du génie :

1re série (classe 1877). — Du lundi 27 septembre au dimanche 24 octobre inclus; du jeudi 28 octobre au mercredi 24 novembre inclus.

4° Sont appelés pendant une période de 10 jours seulement, du 1er au 10 septembre inclus, les réservistes de la gendarmerie ;

5° Continueront à être appelés à des époques variables : les réservistes du train des équipages, des sections de secrétaires d'état-major et du recrutement, des commis et ouvriers d'administration, d'infirmiers, des compagnies d'ouvriers d'artillerie et des compagnies d'artificiers.

SITUATION METÉOROLOGIQUE. — Paris 15 juin. — La bourrasque d'Ecosse passe ce matin sur le Shetland, se dirigeant vers Christiasund où le baromètre est descendu de 10 m/m. La baisse a gagné tout le nord de l'Europe, un autre minimum existe vers Hermanstadt 751 m/m. Les fortes pressions occupent maintenant tout l'ouest du continent, elles s'étendent jusqu'à nos frontières de l'Est.

La température varie peu. Le thermomètre marquait ce matin 10° à Mullaghmore, 17 à Paris, 22 à Stockholm et 26 à Alicante

En France, des averses sont toujours probables dans le Nord et l'Est, dans les autres régions le temps est assez beau et la température va s'élever.

Hier, à Paris, la journée a été belle. Ce matin il est tombé un peu de pluie.

Maximum, 22°. Minimum, 14°.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Conseil de révision. — Les opérations du conseil de révision ont eu lieu aujourd'hui, mercredi, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Poirson, secrétaire-général de la préfecture du Nord.

Le matin, 379 conscrits du canton Ouest, et l'après-midi, 561 du canton Est ont passé devant le conseil dont voici la composition :

MM. Poirson, secrétaire-général de la préfecture ; le général Frélaut ; Pain, conseiller de préfecture; Julien Lagache, maire de Roubaix; Mariage et Lehoucq, conseillers généraux; Faidherbe, Carron et Vallois, conseillers d'arrondissement ; les maires de Croix, Wasquehal et Wattrelos ; Vinchon et Paul Watine, adjoints au maire de Roubaix ; Darde et Vuillemin, médecins-majors ; le lieutenant-colonel Duchesne, commandant du dépôt de recrutement ; le sous-intendant Mauret; le capitaine Ferry ; Corbière, lieutenant de gendarmerie ; Soyet, secrétaire-général de la mairie; Charrier, chef de division à la préfecture ; Barroyer, commissaire central.

Un déjeuner a été offert aux membres du conseil dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

Beaucoup de conscrits ont parcouru, en chantant, les rues de la ville, pendant une grande partie de la journée. Il nous a semblé pourtant — la faute en est peut-être au temps — que l'animation était moins grande que les années précédentes.

Les anciens élèves du regretté M. Mils ont ouvert, sur l'initiative de M. J.-J. Weerts, une souscription pour élever au cimetière un monument à leur ancien maître.

Ceux des amis de M. Mils qui voudraient s'associer à la réalisation de cette pensée de pieuse gratitude, peuvent envoyer leur offrande à M. Krabansky, rue d'Alsace.

Ecole Nationale des Arts industriels. — Par décision du ministre de l'instruction publique, des Beaux-Arts et des cultes, les vacances de l'Ecole Nationale de Roubaix commenceront le 1er août pour prendre fin le 4 octobre inclusivement.

Le cimetière communal. — L'adjudication de l'exploitation et de l'entretien du cimetière communal pendant trois années (1er juillet 1886 au 30 juin 1889), a eu lieu au plus fort enchérisseur et à l'extinction des feux mardi, à 11 heures du matin, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-ville. Après plusieurs enchères, M. Paul Cornille a été déclaré adjudicataire au prix de 2,400 fr.

Une ascension aérostatique. — Nous avons dit que le ballon le *Jupiter* était parti lundi de Comines avec M. Browaeys, de Roubaix. Celui-ci a envoyée mardi matin le télégramme suivant au *Progrès du Nord* :

« Eecloo, 9 heures.

» Parti de Comines à 7 h. 1/2 du soir, je suis » descendu à Eecloo (Belg.), à 4 kilomètres de la » frontière hollandaise et à 20 kilomètres de la » mer. Altitude atteinte, 3.000 mètres. »

Une idée drolatique est celle qui a germé mardi soir dans le cerveau d'une ivrognesse, Hortense B..., appartenant à la peu respectable compagnie des prêtresses de Vénus. Cette fille s'est approchée de l'agent Catoire, de service sur la Grand'Place, et l'a injurié de la façon la plus grossière. L'agent, naturellement, a empoigné la triste Hortense et l'a conduite dans un endroit qui ressemble fort peu à un boudoir. Quelle n'a pas été sa stupéfaction en entendant la pécheresse lui dire sur le ton le plus calme : « Merci, c'est tout ce que je désirais. Je ne vous ai insulté que pour me faire mettre au violon. » Comme il y a eu outrages à un agent dans l'exercice de ses fonctions, cette escapade coûtera cher à son auteur.

Le nommé Henri Hespel, employé de commerce à Roubaix, demeurant à Lys-lez-Lannoy, revenait chez lui lundi vers onze heures et demie du soir de la ducasse de Croix, par le parc de Barbieux, lorsque, près du kiosque, il fut assailli par trois individus qui le rouèrent de coups. C'était, paraît-il, une affaire de jalousie.

Un chien enragé. — On nous rapporte que samedi, à onze heures du matin, l'agent Dumont a abattu un chien atteint d'hydrophobie qui s'était réfugié dans une maison de la rue de l'Ouest. M. Chieus, vétérinaire, a fait l'autopsie de l'animal. L'estomac contenait quantité de morceaux de bois, de verre, de fer, et une des dents du chien que celui-ci avait sans doute brisée en mordant et qu'il avait ensuite avalée. L'agent Dumont, que nous devons féliciter pour son courage, n'en est pas à son coup d'essai. C'est le deuxième chien enragé qu'il abat et récemment il arrêtait un cheval emporté.

Mardi soir, vers huit heures et demie, une portion considérable de la maçonnerie du balcon situé au premier étage du numéro 12 de la rue de la Gare s'est soudainement détaché et, allant choir sur le trottoir, a failli blesser dangereusement un voisin, M. Jubé Hertogh. On attribue cet accident à l'action de l'humidité. Comme il arrive ordinairement pour le moindre événement, un rassemblement s'est immédiatement formé devant cette maison.

Lys-lez-Lannoy. — Un tisserand du hameau de *Cohem*, à Lys-lez-Lannoy, est mort subitement lundi à l'estaminet de l'*Africain*, pendant qu'il dînait avec des amis. Il a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante. Il se nommait Pierre Bossu, et était âgé de 69 ans.

Flers. — M. Henri Gauquié, de Flers-lez-Lille, vient d'obtenir une médaille de 3e classe pour ses envois au salon de 1886 (section de sculpture).

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Acte de courage. — Dans l'après-midi de dimanche un cheval emporté, attelé à un tilbury, et appartenant à un marchand de chevaux de Reckem, débouchait à fond de train, place des Halles, quand un des consommateurs attablés au café Auguste, s'est jeté bravement à la tête du cheval pour l'arrêter. Mais malheureusement il ne put saisir la bride : il fut précipité violemment sur le sol par le brancard de la voiture et, l'animal affolé alla s'abattre une centaine de mètres plus loin, près du *Café des Courtiers*. On s'empressa de donner les premiers soins au blessé, qui avait l'épaule droite luxée — ce qui l'empêchera de travailler pendant plusieurs jours. Cet homme courageux est M. Louis Delahousse, menuisier, rue de la Cloche. Il n'en est pas à son premier acte de dévouement : une fois déjà il a arrêté, rue de la Cloche, des chevaux emportés. Sa conduite mérite d'être signalée.

Un jeune marié. C. C..., qui avait trop fêté son premier jour de bonheur, s'est vu sur le point, lundi soir, de passer au violon sa première nuit de noce. En revenant de Courtrai en compagnie de son épouse et d'un de ses témoins, probablement assez émêché, il s'est pris de querelle avec un passant, vis-à-vis du café Delvoye, et, se faisant d'une table une massue, il en porta à son adversaire un coup qui lui fit au front une large blessure. Un agent conduisit au poste l'irascible *marieux* en compagnie de sa fidèle compagne qui ne voulut pas l'abandonner. On eut quelque considération pour les tendres époux qui purent achever la nuit dans un lit plus moëlleux que la paille humide des cachots.

Blanc-Seau. — Hier, vers midi, un incendie, causé par un vice de construction d'une cheminée s'est déclaré dans une chambre du premier étage, chez le sieur Henri Hedvaut, charbonnier, fort Vanoutryve. Les habitants de la maison, aidés de quelques voisins, purent se rendre maîtres du feu. Il y a pour 350 à 400 francs de dégâts qui ne sont pas couverts par l'assurance.

LILLE

La fête laïque. — La fête donnée lundi dans les allées de l'Esplanade, au bénéfice des écoles laïques, avait attiré une assez grande affluence. Il paraît que tout le monde n'en a pas eu pour son argent, si nous en croyons le *Courrier populaire* qui, dans le cas présent, ne saurait être suspect.

Après avoir constaté le succès des gymnastes, ce journal écrit :

« Nous pourrions terminer là notre compte-rendu, car le reste ne mérite guère d'être signalé. Les baraques des saltimbanques *étaient vraiment minables*. Elles se composaient de quelques morceaux de toile d'emballage ou de vieille toile. On pouvait et on devait faire *quelque chose de plus propre*.

» Le bal d'enfants a été assez animé, mais l'emplacement était trop restreint.

» Bref, la recette a dû être bonne, mais l'organisation de la fête laissait beaucoup à désirer.

CONCERTS ET SPECTACLES

La Lyre Roubaisienne. — La commission administrative de la *Lyre Roubaisienne* a décidé que cette société chorale prendrait part au grand concours international de chant qui aura lieu le 3 août à Malines. Elle invite tous les anciens sociétaires à suivre les répétitions qui se feront les mercredi et samedi de chaque semaine. La *Lyre Roubaisienne* sera inscrite en 1re *division*, 1re *section*.

Choral Nadaud. — La commission administrative du *Choral Nadaud* invite les membres honoraires à assister à la soirée bachique qui sera donnée lundi 21 juin au local de la société, Grande-Rue (brasserie du *Globe*). Cette fête promet d'être des plus intéressantes ; le programme sera publié dans quelques jours.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du jeudi 10 juin.

Présidence de M. Henry Bossut, président

L'audience est ouverte à 3 h. Il y a fort peu de monde dans la salle.

Une quinzaine d'affaires sont ajournées, remises à huitaine ou à quinzaine ou rayées du rôle.

Par jugement du tribunal, M. Béghin-Roussel, professeur de chimie, est nommé expert dans l'affaire O. F. contre D. et Cie.

L'affaire L. T. contre N. S. est remise péremptoirement à quinzaine.

La plus grande partie de l'audience a été occupée par l'action qu'un fabricant, M. P. W...., intente à une maison de commission, MM. M. P. et Cie.

Nous avons déja exposé ce procès. Il s'agit de 18 pièces de tissus commissionnées par MM. M.P. et Cie, à M. W...., et dont ces messieurs refusent de prendre livraison en se basant sur ce que cette marchandise n'est pas conforme au titre de commission.

Après une plaidoirie de Me Ruffelet, conseil du fabricant, et une réponse de Me Chatteleyn, conseil de MM. M. P. et Cie, le tribunal se retire pour délibérer. Au bout d'un quart d'heure, il rentre en audience et nomme trois experts ayant pour qualité de dire si les pièces fabriquées par M. W... répondent aux conditions du marché intervenu entre les deux parties. Les experts choisis par le tribunal sont MM. Alexandre Vernier, Charles Wattel et Louis Lepoutre.

Après la mise en faillite d'une cabaretière, l'audience est levée à 4 heures et demie.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du mardi 15 juin

Présidence de M. Eugène Jourdain.

Au début de l'audience a lieu le prononcé des jugements sur les deux actions en rapport intentées par le syndic de la faillite Delcour et Rouvillain. Le tribunal fait application de l'article 449 du Code de Commerce qui stipule que, pour réclamer le rapport à la faillite de la part de celui qui a tracé une traite en paiement de fournitures, il faut établir que le tireur avait connaissance de la cessation de paiements à l'époque de la création du titre.

En partant de ce principe, le paiement de 1,555 fr. 50 fait par la société Delcour et Rouvillain à la maison de produits chimiques F. F. de Bâle, est annulé et cette somme devra être rapportée, parceque, en raison des circonstances dans lesquelles la traite a été formée, en raison surtout des relations d'intérêts ayant existé entre les faillis et le représentant de MM. F. F., ces derniers connaissaient l'état de cessation de paiements quand ils ont créé la lettre de charge incriminée. En ce qui concerne Mme D., de Roubaix, le paiement des 162 fr. a été reconnu valable puisqu'il répondait bien à la règle d'exception prévue par l'article 449 précité, la traite ayant été créée peu après la livraison et dans un délai relativement éloigné du jugement déclaratif de la faillite.

Le tribunal constate en outre que la somme réclamée à grossi d'autant l'actif de la faillite et que les intérêts de la masse créancière ne seront donc pas lésés par sa décision.

— Le tribunal entend ensuite deux causes.

La première est une réclamation de courtage faite par M. C. M. à M. L. D. sur des peignés qui n'ont pas été livrés par suite d'une non conformité établie par l'acheteur, affaire de laisser pour compte qui a pris plusieurs audiences de ce Tribunal. Le défendeur soutient, et offre subsidiairement d'en faire la preuve, que le courtage ne devait être acquis qu'après complète exécution du marché, ce qui, dans l'espèce, ne s'est pas produit.

— La seconde affaire a trait à un différend entre deux associés en participation, MM. P. M. et V. R, négociants en fourrages, qui, au bout de neuf mois, ayant cessé de s'entendre, veulent se séparer. Les deux parties s'accordent à solliciter le renvoi devant juge pour établir le compte; mais M. P. M. qui demandait par son assignation le remboursement immédiat des capitaux par lui engagés dans la participation, réduit cette prétention à une condamnation provisionnelle dans une proportion qu'il laisse à l'appréciation du Tribunal.

M. V. R. répond que son associé a pris les livres depuis le jour où la brouille est survenue, qu'il a dressé seul et à son insu un inventaire dont il ne peut par conséquent, lui V.-R., accepter les chiffres sans contrôle et sans examen. Il ajoute que les capitaux de son co-intéressé sont comme les siens immobilisés en créances, marchandises et matériel, que cette propriété commune n'est pas liquide et ne saurait être réalisée en un instant au gré des caprices du demandeur. C'est pourquoi il pose des réserves au sujet du préjudice à lui causé par les agissements de son co-associé et il conclut au renvoi devant juge à compter.

— Le Tribunal a retenu ces deux affaires sur lesquelles il statuera ultérieurement.

NORD

Armentières. — La conférence anarchiste annoncée pour lundi avait réuni environ 300 personnes, parmi lesquelles 150 étrangers. Annoncée pour quatre heures, elle n'a commencé qu'à quatre heures et demie. Comme il était facile de le prévoir, les députés Basly et Camélinat, dont les noms figuraient sur l'affiche, n'assistaient pas à la réunion.

M. Lafargue a répété la conférence que M. Blanck a fait samedi à Lille et dimanche à Roubaix. L'apologie du meurtre de Decazeville a soulevé de violentes protestations et des interruptions qui ont empêché M. Lafargue de continuer son discours.

Le tapage a empêché d'entendre M. Blanck qui a pris la parole après le citoyen Lafargue dont il a repris les théories.

Les contradicteurs n'ont pu parvenir à se faire entendre et la réunion s'est terminée de la même façon qu'à Lille, par des chants révolutionnaires.

Assassinat à Faches. — Un ancien cultivateur de Faches, nommé J.-B. Dsleu, a été trouvé assassiné hier, dans un hangar dépendant de la ferme Bocquet. Deleu vivait séparé de sa femme. L'auteur est inconnu.

Cambrai. — Hier, à onze heures, en l'église Saint-Géry, a eu lieu l'enterrement de l'abbé Margerin, aumônier de l'asile des vieillards des Petites Sœurs des pauvres.

Ce fut une pieuse et touchante cérémonie.

Les vieillards précédaient le corbillard. Immédiatement après venaient un grand nombre de prêtres et de fidèles.

Le deuil était conduit par le frère du défunt, M. le Doyen de Solre-le-Château.

Le service fut chanté par M. le Doyen de Saint-Géry.

Rosendael. — Par décret du président de la République, en date du 15 mai dernier, signifié seulement hier, M. Lefever, adjoint au maire, a été révoqué.

Cette dernière mesure administrative clôt la série des tracasseries dont il a été victime.

PAS-DE-CALAIS

Courses d'Arras. — Les courses d'Arras ont eu lieu lundi sur l'hippodrome des Hauts-Blancs-Monts. Un temps magnifique a favorisé cette première réunion : les tribunes étaient pleines d'un public élégant qui a suivi les courses avec intérêt. Voici les résultats de la journée :

Courses au trot. — Prix de la Société hippique d'Arras (au trot monté). 1.000 fr. : 1er prix, *Thabor*, à M. Connau; 2e, *Gika*, à M. le comte Lahens; 3e, *Uriel*, à M. Van Acker.

Prix de la Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais (au trot monté). 500 fr. : 1er prix *Pas de Chance*, à M. P. Bernard; 2e *La Chasse*, à M. Vaast, 3e, *Princesse*, à M. C. Bernard.

Prix du Conseil général (au trot attelé), 1.200 fr. 1er prix, *Dynamite*, à M. Boulnois; 2e *Ouvrière II*, à M. E. Platiau; 3e, *Désirée*, à M. d'Hardivillier.

Prix de la ville d'Arras (au trot attelé), 1.200 fr. 1er prix, *Pas de Chance*, à M. P. Bernard; 2e *Diavolo*, à M. Corman; 3e, *Uriel* à M. Van Acker.

Courses au galop. — Prix des membres fondateurs 1000 fr. (course de haie à réclamer) : 1er prix, *Agitée* (ex-*Orchidée*), à M. Sette ; 2e, *Far West*, à M. Meurister ; 3e, *Valseuse II*. à M. Fouache.

Prix des Dames, 500 fr. (steeple-chase pour gentlemen) : 1er prix, *Landlord*, à M. Crémieu-Foa, lieutenant au 3e dragons; 2e, *Royal-Bleu*, à M. du Tertre, du même régiment ; 3e, *Batavian*, à M. E. Grardel.

Prix des Tribunes, 500 fr. (steeple-chase militaire) : 1er prix, *Miss Eylau*, à M. J. de Joybert, lieutenant au 21e dragons ; 2e, *Sagaie*, à M. Levillain, capitaine au 19e chasseurs.

Un léger accident a marqué cette dernière course : *Liafsild*, que montait M. Mazel, capitaine instructeur au 19e chasseurs, est tombée en sautant un obstacle ; le cavalier a été jeté à terre, mais s'est relevé aussitôt sans blessure

A 6 heures, les courses étaient terminées.

BELGIQUE

LES BALLOTTAGES DU 15

Verviers. — *Libéraux réélus :* Mallar, 1796; Peltzer, 1769. *Catholiques :* Del Marmol, 1707; Fettweis, 1696.

Mons. — *Libéraux réélus :* Lescarts, 2259 ; Carlier, 2184; Hardy, 2098; M. Pichuèque, 2063. *Catholiques :* Corbisier, 1598; Harmignies, 1551.

Charleroi. — *Libéraux élus :* Sabatier, 2678 ; Vandam, 2510. *Catholique élu :* Noël, 2554.

Non élus : MM. Mondez, 2466 voix, et Lucq, 124 voix. Ce dernier s'était désisté.

Néchin. — Un incendie a détruit, lundi soir, une petite ferme de Néchin, occupée par M. Deroubaix. Le feu a pris naissance dans la grange. Les bestiaux ont pu être sauvés. Les dégats sont évalués à 20,000 francs. Il y a assurance. On croit que la malveillance n'est pas étrangère à ce sinistre.

Courtrai. — La semaine dernière a eu lieu, au milieu d'une affluence énorme, l'entrée et l'installation solennelles de M. Dehouck, le nouveau curé-doyen de la ville et du district de Courtrai.

Manifestation socialiste à Gand. — Les socialistes gantois sont allés recevoir à la station leurs amis, les chefs et les délégués des sociétés ouvrières gantoises, qui s'étaient rendus à Bruxelles pour assister au Congrès.

A 6 heures du soir, une foule énorme assiége les abords de la gare,

Toutes les mesures de police sont prises pour maintenir l'ordre.

A sept heures arrive M. le bourgmestre H. Lippens. Quelques minutes avant sept heures il se produit un mouvement dans la foule, c'est la société *Vooruit*, drapeau déployé et musique en tête, qui arrive...

Un certain nombre d'ouvriers dans la foule agitent leur chapeau en l'air et crient : « Leve de socialisten ! » Vive les socialistes !

A l'arrivée du train à 7 h. 15, la musique qui est venue se placer devant la sortie de la station joue la *Marseillaise*. Les socialistes crient : « Leve Anseele ! Vive Anseele ».

Quand le chef du parti socialiste gantois sort de la station, accompagné de Vau Beveren; Seffers et autres membres du Congrès, le cortège se met en marche immédiatement et se rend au local du *Vooruit*, où les congrésistes apprennent à leurs amis les résolutions qui ont été prises à la réunion de Bruxelles.

Dans le cortège, on remarque un très grand nombre de femmes et de jeunes filles. Tout se passe sans désordres. La ville est calme,

Mons, 15 juin. — Le chômage est presque complet dans le charbonnage de Flénu.

Charleroi, 15 juin. — Une cartouche de dynamite a été placée sur le toit d'un hangar attenant à la maison du directeur des charbonnages d'Anderlues, a éclaté. Quelques dégâts matériels de peu d'importance ont été constatés.

Bruxelles, 15 juin. — La commission du travail vient de faire paraître son questionnaire en vue d'obtenir les renseignements exacts et complets sur la mission dont elle est chargée.

Elle invite tous ceux ayant des renseignements à lui fournir à adresser ces renseignements au ministère de l'agriculture.

Le questionnaire se compose d'une centaine de questions sur la religion, les salaires, l'éducation, le travail, l'arbitrage, etc.

ÉTAT-CIVIL. — **Roubaix.** — **Déclarations de naissances du 15 juin.** — Emile Vandaele, rue Watt, cour Six, 4. — Hélène Dapsens, rue Jean-Bart, cour Valès, 6. — Gaston Debrue, rue d'Italie, 26. — Céline Bayart, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 23. — Marguerite Ghekiere, Hôtel-Dieu. — Edgard Opbrouck, rue de la Lys, 40. — **Mariage du 15.** — Alfred Durieux, 33 ans, boulanger, rue de Lannoy, 53, et Marie Germain, 23 ans, ménagère, rue Wibaux, 1. — **Déclarations de décès du 15 juin.** — Eugénie Poelman, 3 mois, rue Darbo. — Jean Vandebeuque, 1 an, rue de l'Ermitage, 13. — Sidonie Boussemaere, 2 mois, rue Daubenton, 91. — Pauline Parmentier, 5 mois, 22. — Eggremont, présenté sans vie, rue de la Longue-Chemise, 11.

Tourcoing. — **Déclarations de naissances du 13 juin.** — Agnès Lefebvre, rue Nationale. — J.-B. Scamps, rue Verte. — Hélène Vandewalle, rue de Bourgogne. — Pauline Six, rue de l'Amidonnerie. — Gabrielle Honoré, aux Phalempins. — Alfred Hede, aux Phalempins. — Fortuné Planckaert, chemin des Mottes. — Arthur Selosse, aux Phalempins. — **Du 14.** — Pierre Fedeler, rue de Gand. — Cyrille Leplat, aux Phalempins. — Jules Dupinoy, rue Beuque. — Germaine Cormant, rue Verte. — Jean-Baptiste Bourgeois, à la Croix-Rouge. — Rosalie Volt, aux Phalempins. — **Du 15.** — Marie Dutriez, à la Marlière. — **Mariages du 14 juin.** — Isidore Delannoy, 25 ans, rattacheur, et Romaine Mullier, 24 ans, soigneuse. — Emile Deporter, 27 ans, journalier, et Clémence Devoldre, 29 ans, moulineuse. — Louis Debaigne, 25 ans, rattacheur, et Marie Deltête, 23 ans, rattacheuse. — Charles Vermeersch, 28 ans, charron, et Marie Verplancke, 23 ans soigneuse. — Fidele Lecomte, 23 ans, rattacheur, et Louise Prouvost, 27 ans, tricoteuse. — Jean-Louis Leblanc, 28 ans, fileur et Célina Prouvost, 29 ans, dévideuse. — Edouard Lesaffre, 26 ans, peigneur, et Angèle Biterman, 18 ans, peigneuse. — Charles Lecomte, 30 ans, rattacheur, et Clara Going, 21 ans, soigneuse. — Camille Courtens, 25 ans, domestique, et Hortense Debouverie 27 ans, servante. — Edouard Labbe, 28 ans, journalier, et Juliette Desmettre, 25 ans, sans profession. — Henri Poteau, 22 ans, rattacheur, et Pauline Depractère, 27 ans, soigneuse. — Emile Huys, 22 ans, teinturier, et Apolline Beaucran, 20 ans, soigneuse. — Amédée Noppe, 25 ans, rattacheur, et Divine Marphy, 22 ans, moulineuse. — Eugène Hus, 22 ans, lamier, et Augustine Wattel, 24 ans, dévideuse. — Pierre Hennion, 22 ans, rattacheur, et Julie Vanderpoele, 23 ans, soigneuse. — Charles Paco, 27 ans, fileur et Angette Thieffri, 27 ans, rattacheuse. — Gustave Nolf, 20 ans, rattacheur, et Aurélie Bourgeois, 27 ans, dévideuse. — Henri Delporte, 25 ans, rattacheur, et Victorise Dervaux, 23 ans, soigneuse. — Jules Lemaire, 31 ans, rattacheur, et Hortense Delepaut, 31 ans, rattacheuse. — Anselme Delcroix, 24 ans, rattacheur, et Palmyre Bourgeois, 20 ans, moulineuse. — Emile Vanroussel, 30 ans, rattacheur, et Sophie Henno, 23 ans, tisserande. — **Du 15.** — Jules Grimonprez, 25 ans, tisserand, et Marie Debrel, 24 ans, couturière.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille VERCELOT-CHARLOT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François-Octave VERCELOT, décédé à Roubaix, le 15 juin 1886, dans sa 27e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le jeudi 17 courant, à 4 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 275.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame à Roubaix, le jeudi 17 juin 1886, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Paul-Louis-Joseph DELERUE, époux de Dame Marie DUHAMEL, décédé à Roubaix, le 24 juin 1884, dans sa 48e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 17 juin 1886, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Julie-Henriette WATTINNE, veuve de M. Jean DUHAMEL, décédée à Roubaix, le 16 mai 1886, à l'âge de 67 ans et 10 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Le dernier assassinat en chemin de fer. — Voici des renseignements complémentaires sur l'arrestation de l'individu arrêté avant-hier aux environs de Meaux, sous l'inculpation de tentative d'assassinat sur le garde Collomb, du château de Versailles.

C'est le juge de paix de Claye qui, par dépêche, a tout d'abord informé la gendarmerie de Meaux de la présence de l'assassin présumé dans le voisinage de cette ville. Aussitôt des recherches furent prescriptes. Vers deux heures, le gendarme Libert remarqua à cent mètres de la gare, couché sous bottes de foin, un homme dont on n'apercevait que les jambes. Il réveilla aussitôt l'inconnu, qui se leva très troublé. C'était un jeune homme d'une taille au-dessus de la moyenne, vêtu d'une jaquette noire, coiffé d'une casquette achetée depuis deux jours à peine, portant un col blanc cassé aux coins. Les vêtements étaient souillés de boue par devant et, en outre, couverts de larges taches de sang; le nez portait une large écorchure, des trous et égratignures se voyaient au cou, aux mains, et l'inconnu paraissait souffrir de douleurs internes.

Conduit à la gendarmerie de Meaux, il y a été interrogé par le procureur de la République. Il lui a déclaré se nommer Théophile Renaud, garçon épicier, agé de vingt-quatre ans. Questionné sur l'emploi de son temps, Renaud n'a pu répondre que d'une façon évasive.

— D'où proviennent vos blessures? lui a demandé le procureur.

— J'ai été dévalisé, il y a quatre jours, boulevard de la Villette, par des malfaiteurs qui m'ont pris 160 fr. Aussi je n'ai plus qu'une médaille et un sou. Depuis je tourne autour de Paris, couchant dans les bois

— Vous êtes, lui dit le magistrat, soupçonné d'avoir tenté d'assassiner un voyageur en chemin de fer.

Renaud se prit à trembler et dit :

— Les gendarmes me l'ont annoncé tout à l'heure.

Or, il paraît que les gendarmes n'avaient pas dit un mot de cela à l'homme qu'ils venaient d'arrêter.

Amené hier à Versailles, Renaud a été interrogé par M. Féron, juge d'instruction. Devant ce magistrat, il a reconnu être l'auteur de l'attentat contre M. Collomb.

— C'est moi qui a fait le coup, s'est-il écrié. Je ne pouvais plus manger, je n'avais plus le sou, j'ai voulu tuer quelqu'un, le premier venu, pour le voler. Je n'ai pas réussi. J'y suis.

Dans l'après-midi, Renaud a été confronté avec M. Collomb, chez qui il a été conduit conduit vers cinq heures. MM. Féron, juge d'instruction, et Bompart, procureur de la République, ayant fait introduire le prisonnier dans la chambre de la victime, celle-ci cria en l'apercevant :

— C'est lui, c'est bien lui, je le reconnais !

FEUILLETON DU 17 JUIN 1886. — N° 4

LIVADIA

PAR JACQUES BRET

II

Ces pauvres gens pleuraient et la bénissaient. Son père ne put s'empêcher de la blâmer de sa folle générosité.

— D'ailleurs, ajouta-t-il, tu agis sans discernement, car tu n'as rien donné à Nariska. Je sais qu'elle va nous suivre ; mais, malgré sa fidélité, elle doit avoir de la peine à quitter son pays.

— J'y ai réfléchi, mon père, répondit Livadia, et j'ai trouvé que, puisque j'avais désirer l'emmener, elle n'avait pas besoin d'autre récompense.

Maintenant que le départ était décidé, maintenant qu'elle avait rompu ses liens avec le passé, Livadia se sentait envahi par la langueur morale. On ne lui avait point appris à résister aux penchants de sa nature, et chez elle le type russe se manifestait dans toute son intégrité. A l'exaltation succédait un rapide abattement, à l'ardeur du combat, à la flamme vive de la pensée, un découragement et comme un affaissement subits. Elle était maintenant